

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2767

7 octobre 2014

SOMMAIRE

Alderaan Luxembourg S.à r.l.	132782	Lick s.à r.l.	132775
Amadeus Supermarkets S.à r.l.	132782	LNG Dental S. à r.l.	132773
Arayo	132795	Lommsave S.A., SPF	132770
Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) II S. à r.l.	132782	LSF-KEB Capital Investments S.à r.l. ...	132773
BCD Travel Luxembourg S.A.	132779	Lux Business Management S.à r.l.	132770
Black Grafton S.à r.l.	132779	Luxeor Investissements S.à r.l.	132772
Bricy S.A.	132812	Luxif Management	132771
Business Consult S.A.	132778	Melf S.à r.l.	132771
Calexco S.à r.l.	132779	Morgan Stanley Alzette S.à r.l.	132781
CEREP Investment Birmingham S.à r.l. .	132778	MSEOF Luxury S.à r.l.	132770
Cetrel Securities S.A.	132772	MSEOF Stempelfabrik S.à r.l.	132770
C.J.L. Participations S.A. - SPF	132778	MSREF Danube Lux Holding II S.à r.l. ...	132772
Elocaremi	132795	MUGC Lux Management S.A.	132771
Euroconsumers S.A.	132773	Mutua (Luxembourg) S.A.	132771
EVS Invest	132775	Nano Bubble Technologies (Luxembourg) S.A.	132812
Fabeck Architectes	132776	Paloma S.A.	132780
Factory 4 S.A.	132777	Papali S.A. SPF	132780
Fidex Audit S.à r.l.	132776	Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR	132815
Finasa Société Financière	132776	PAS (Lux), S.à r.l.	132795
Fondel Silicon S.à r.l.	132776	Play Holdings 3 S.à r.l.	132783
Gallilea S.à r.l.	132774	Play Topco S.A.	132785
Genpact Luxembourg S.à r.l.	132774	Preferred Investments S.à r.l.	132781
G.G. Investments S.A.	132777	Prologis UK CCCIX S.à r.l.	132789
Giotto S.A.	132773	Property Augsburg S.à r.l.	132779
Globant S.A.	132795	Proxycenter Shop S.A.	132780
Inception Fitness Center S.A.	132777	Trina Solar (Luxembourg) EU Systems S.à r.l.	132774
Interstock Investments S.à r.l.	132781	Trivisa S.A.	132775
Jaspe Strategy	132777	Tulipes S.A.	132775
Lam S.A.	132770		
LF Open Waters OP	132771		

Lam S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 156.049.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014119875/9.

(140138570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Lommsave S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 85.108.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014119891/10.

(140138148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

MSEOF Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juillet 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014119976/11.

(140137660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

MSEOF Stempelfabrik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 125.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Juillet 2014.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014119977/11.

(140137503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Lux Business Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 79.709.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014119897/12.

(140137432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

LF Open Waters OP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 122.218.

Der Jahresabschluss vom 30. September 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119882/10.

(140138548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Luxif Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 156.855.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119904/10.

(140137471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

MUGC Lux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 49.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014119980/11.

(140139398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Melf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MELF S.à r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2014119952/11.

(140138604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Mutua (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 41.471.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mardi 29 juillet 2014.

Mutua Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014119982/12.

(140138264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Luxeor Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.556.

—
Suite à la signature d'un contrat de cession de parts sociales avec effet au 5 décembre 2013, l'actionnariat de LUXEOR INVESTISSEMENTS S.à.r.l. se compose désormais comme suit:

Monsieur Eric LEMAIRE-SICRE

11, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg

Détention de 1000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 31 juillet 2014.

E. LEMAIRE-SICRE

Gérant

Référence de publication: 2014119903/17.

(140137866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Cetrel Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.298.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société en date du 15 juillet 2014

Le Conseil d'administration acte de la démission de Mme Josiane Hein, Membre du Conseil d'Administration de la Société, avec effet au 31 mars 2014.

Le Conseil d'administration de la Société a nommé Mme Annette Brewer, résidant professionnellement au 10, Rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, en tant que Membre du Conseil d'Administration avec effet au 15 juillet 2014. Le mandat de Mme Brewer se terminera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Pour CETREL Securities S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014121102/18.

(140138990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

MSREF Danube Lux Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.759.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 19 juin 2014

L'associé unique de MSREF Danube Lux Holding II Sarl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jan-Dries Mulder en tant que gérant de catégorie B et la démission de Stefan Koch en tant que gérant de catégorie B;

et

de nommer gérant de catégorie B suivant avec effet au 19 juin 2014 et pour une durée indéterminée:

- Susanne Muntinga-van den Houten, née le 07 août 1979 à S-Hertogenbosch, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37,1014 BA Amsterdam, Pays-Bas

et

- Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New-York, États-Unis, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 04 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119978/19.

(140137664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Euroconsumers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 33.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119568/9.

(140137940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

LSF-KEB Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.846.750,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 90.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014119893/10.

(140137484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

LNG Dental S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 7, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 110.622.

Constituée par-devant Me Henri HELLINCK, notaire de résidence à Mersch, en date du 16 août 2005, acte publié au Mémorial C no 22 du 4 janvier 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LNG DENTAL S.à r.l.

C&D - Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2014119887/13.

(140138703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Giotto S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 70.424.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 août 2014

L'Assemblée, après lecture des lettres de démission de leur fonction d'administrateur de Monsieur Sandro CAPUZZO, de MADAME Gabrielle MINGARELLI et de Madame Emanuela CORVASCE, tous résidant professionnellement à Luxembourg, décide d'accepter leurs démissions, avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat,

- Madame Fereshteh Pouchantchi, née à Téhéran, Iran, le 16 décembre 1954, résidant professionnellement au 4, Boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg;

- Monsieur Christian Nima Norbert Stein, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 janvier 1987, résidant professionnellement au 4, Boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg;

- Monsieur Arache Ahyai, né à Téhéran, Iran, le 8 août 1971, résidant professionnellement au 4, Boulevard Paul Eyschen, L-1480 Luxembourg.

leur mandat ayant la même échéance que celle de leurs prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014125578/22.

(140142812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Gallilea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.624.

—
Extrait de la décision prise par le conseil de gérance en date du 30 juillet 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note des changements d'adresse suivants:

Mme Ingrid CERNICCHI, gérante B, et Mme Valérie Pechon, gérante B, se situe désormais professionnellement au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 06 Août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Gallilea S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014125561/17.

(140142756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Trina Solar (Luxembourg) EU Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 182.332.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 28 juillet 2014

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, composée de l'actionnaire unique Trina Solar (Luxembourg) Holding S.à.r.l., dont le siège social est situé au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149268, dûment représentée par Jifan GAO et Ren TAN, par sa décision prise en date du 28 juillet 2014 accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Qi LIN de ses fonctions de gérant de classe A et nomme Monsieur Benjamin HILL, né le 14 avril 1970 à Newcastle Upon Tyne au Royaume-Uni, résidant professionnellement au 26-28, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, aux fonctions de gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Trina Solar (Luxembourg) EU Sytems S.à.r.l.

L'actionnaire unique de la société

Référence de publication: 2014127485/18.

(140144311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Genpact Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 28.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.149.

—
Rectificatif du dépôt n°L-140130894 enregistré et déposé le 25/07/2014

Une erreur s'est glissée dans les dates de nomination des gérants reprises dans le formulaire de réquisition soumis au Registre de Commerce et des Sociétés:

- Monsieur Calin Liviu AVRAM a été nommé Gérant de Classe A de la Société avec effet au 27 juin 2014 et pour une durée indéterminée, au lieu du 7 juin 2014

- Monsieur Francesco CAVALLINI, a été nommé Gérant de Classe B de la Société avec effet au 27 juin 2014 et pour une durée indéterminée, au lieu du 7 juin 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Pour GENPACT Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014125564/19.

(140142642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

EVS Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-3360 Leudelange, 70, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 176.591.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014119577/9.

(140137410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Lick s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 154.146.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014119885/10.

(140137848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Trivisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 156.695.

RECTIFICATIF

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, rectifient le dépôt L140138055 du 1^{er} août 2014 et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Trivisa S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014127509/14.

(140143951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Tulipes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 165.336.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire au siège social le 21 juillet 2014:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de son poste d'administrateur, avec effet immédiat, de Monsieur Mike ABREU PAIS, né le 09 janvier 1981, à Luxembourg et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2017:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Conformément à l'article 51 bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

TULIPES S.A.

Référence de publication: 2014127510/21.

(140143969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Fabeck Architectes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8385 Koerich, 1, rue du Château.
R.C.S. Luxembourg B 172.179.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014121363/10.

(140139246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Fidex Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 48.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEX AUDIT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014121374/11.

(140139182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Fondel Silicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.689.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/08/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014121385/12.

(140138800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Finasa Société Financière, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 46.440.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juillet 2014

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs des personnes suivantes:

- Madame Ninel DE-FAVERI-SENMACHE, directrice juridique, demeurant professionnellement au 1, Place Saint-Gervais, CH-1201 Genève;

- Madame Ludivine ROCKENS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

L'assemblée générale ne renouvelle pas le mandat de Madame Valérie EMOND et nomme comme nouvel administrateur:

- Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs ainsi renouvelés et nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014121379/21.

(140139873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

G.G. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 86.254.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 18 juillet 2014 au siège social de la société, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Andrea Carini de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat;
- de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, CL Management S.A., ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur;
- d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Benoît Dessy, et constate qu'il est désormais demeurant professionnellement 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.G. INVESTMENTS S.A.
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2014121393/17.

(140139611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Jaspe Strategy, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 180.030.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue le 14 juillet 2014

L'assemblée a adopté les résolutions suivantes:

- Accepte la démission de GHM CORPORATE LTD de ses mandats d'administrateur & administrateur-délégué.
- L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué la société PUNDAMILIA FAMILY OFFICE, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B.171.385, ayant pour représentant permanent sa gérante, Ariane Vansimpsen, demeurant professionnellement à 283, route d'Arlon L-8011 Strassen.

Ces nominations prennent effet dès ce jour et jusqu'à l'assemblée ordinaire de 2020.

PUNDAMILIA FAMILY OFFICE Sàrl
Pour acceptation du mandat
Signature

Référence de publication: 2014125659/18.

(140143053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

**Factory 4 S.A., Société Anonyme,
(anc. Inception Fitness Center S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 177.177.

Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration du 11 juillet 2014

Conformément à l'article 12 des statuts, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de:

- déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Jean-François HARPES, né le 22/04/1966 à Luxembourg et demeurant au 71 rue des Carrières, L-1316 Luxembourg, pour une durée illimitée.

Monsieur Jean-François HARPES portera le titre d'Administrateur-délégué de la société et partant pourra engager la société par sa signature individuelle pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
FACTORY 4 S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014121364/19.

(140138981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Business Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7/1, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 99.201.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2014121083/13.

(140139184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

CEREP Investment Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.155,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.267.

EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, États-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014121101/14.

(140138866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

C.J.L. Participations S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.017.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «C.J.L. PARTICIPATIONS S.A.-SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 juillet 2014, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9938.

- que la société «C.J.L. PARTICIPATIONS S.A.-SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 118.017,

constituée suivant acte notarié en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1790 du 25 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 643 du 5 avril 2011, se trouve à partir de la date du 16 juillet 2014 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 10 juillet 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014121087/27.

(140139994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Black Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121058/10.

(140139415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Property Augsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Augsburg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014121779/11.

(140139207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

BCD Travel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 36.786.

En date du 3 juillet 2014, l'associé unique de la Société décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants avec effet immédiat au 3 juillet 2014 et ce jusqu'au 31 décembre 2016 de:

Monsieur Heinz JENNEWEIN;

Monsieur Alejandro ESCARTIN;

et Madame Ilona DE MARCH.

Le mandat de Monsieur Heinz JENNEWEIN en qualité d'administrateur délégué a été renouvelé pour la période du 3 juillet 2014 au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014121067/16.

(140139397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Calexco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.486.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 juillet 2014 que:

1. La démission de Monsieur Olivier LIEGEOIS, en tant que Gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 18 juillet 2014.

2. Monsieur Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 18 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014121089/17.

(140139521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Paloma S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 154.184.

—
EXTRAIT

En date du 5 mai 2014, l'administrateur unique de Paloma S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 13, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof au 11, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014121794/13.

(140139025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Proxycenter Shop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 35, rue de Medernach.
R.C.S. Luxembourg B 139.721.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 25 juillet 2014 à 11.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020 le mandat de l'administrateur unique Madame Yvonne BECKER épouse KIRPACH, née à Ettelbruck (L) le 20.05.1961, demeurant à L - 7619 Larochette, 35A, rue de Medernach.

Le mandat du commissaire aux comptes la société FIRELUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84 589, avec siège à L - 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy est également renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020.

Pour extrait sincère et conforme
L'administrateur unique

Référence de publication: 2014121830/17.

(140139412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Papali S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 154.577.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2014:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2016.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014121797/24.

(140138939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Interstock Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 167.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Interstock Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014121478/11.

(140139464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Morgan Stanley Alzette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.023.263,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 132.246.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2497 du 3 novembre 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Morgan Stanley Alzette S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014119934/14.

(140138396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Preferred Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.874.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 23 juillet 2014:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Manfred Zisselsberger de son mandat de gérant de classe A de la Société prenant effet à la date du 31 juillet 2014;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de classe A de la Société:

Nom: Fail

Prenom(s): David

Née le: 24 mars 1965

à Morpeth (Royaume-Uni)

Adresse professionnelle: 9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Date de nomination: 31 juillet 2014

Durée: indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2014121773/27.

(140139641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Alderaan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 176.289.

Les comptes annuels au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014123877/10.

(140137995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Avolon Aerospace Finance (Luxembourg) II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.410.

Par résolutions prises en date du 25 juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Livio Gambardella, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Benoît Bauduin, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2013.

Référence de publication: 2014123910/15.

(140138667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Amadeus Supermarkets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 165.011.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris acte en date du 29 juillet 2014:

- de la démission de Monsieur Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2014;

- de la démission de Monsieur Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2014.

Il est aussi notifié que:

- Monsieur John Patrick McCarthy Jr., né le 06 septembre 1961 à New York (Etats-Unis), résidant au 211 Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2014 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Mohamed Ahmed Darwish Karam Al Qubaisi, né le 26 janvier 1984 à Abu Dhabi (Emirats Arabes Unis), résidant au 211 Corniche Street, 3600 Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, a été nommé en tant que gérant de la Société avec effet au 15 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS;
- M. Marcus Jacobus DIJKERMAN;
- M. John Patrick MCCARTHY JR.;
- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam AL QUBAIS;
- M. Robert VAN 'T HOEFT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Amadeus Supermarkets S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2014123888/29.

(140137184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Play Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 183.894.

In the year two thousand fourteen, the sixth day of August.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Play Holdings 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.894 (the Company). The Company was incorporated on January 10, 2014, pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 734 of 21 March 2014. The Company's articles of association have been amended the last time on July 8, 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Play Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 183.803 (the Sole Shareholder),

here represented by Felipe Diaz Toro, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of this meeting is worded as follows:
 1. amendment of the articles of association of the Company (the Articles) to delete article 8 in the Articles;
 2. subsequent renumbering of current articles 9 to 18 into articles 8 to 17;
 3. amendment of the newly renumbered articles 8.2. (ii), 8.2. (v), 8.2. (vi) and 8.2. (vii); and
 4. miscellaneous.
- III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 8 in the Articles.

Second resolution

As a result of the deletion of article 8 in the Articles, the Sole Shareholder resolves to renumber current articles 9 to 18 into articles 8 to 17.

The Sole Shareholder further resolves to make any amendments to the Articles necessary to reflect this renumbering.

Third resolution

As a result of the deletion of article 8, the Sole Shareholder resolves to amend newly renumbered articles 8.2. (ii), 8.2. (v), 8.2. (vi) and 8.2. (vii) so that they shall henceforth read as follows:

"[...] (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice. [...]"

"[...] (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred Euro (EUR 700.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sixième jour d'août.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Play Holdings 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.894 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 mars 2014, numéro 734. Les statuts de la Société ont été modifiés le 8 juillet 2014 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, acte qui n'est pas publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU

Play Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, disposant d'un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.803 (l'Associé Unique),

ici représentée par Felipe Diaz Toro, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. modification des statuts de la Société (les Statuts) afin de supprimer l'article 8 des Statuts;
2. renumérotation subséquente des actuels articles 9 à 18 en articles 8 à 17;
3. modification des nouveaux articles 8.2. (ii), 8.2 (v), 8.2. (vi) et 8.2. (vii); et
4. divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 8 des Statuts.

Deuxième résolution

En conséquence de la suppression de l'article 8 des Statuts, l'Associé Unique décide de renumérotter les actuels articles 9 à 18 en articles 8 à 17.

En outre, l'Associé Unique décide de procéder à toutes les modifications nécessaires dans les Statuts afin de refléter la nouvelle numérotation.

Troisième résolution

En conséquence de la suppression l'article 8, l'Associé Unique décide de modifier les nouveaux articles 8.2. (ii), 8.2 (v), 9.2. (vi) et 8.2. (vii) qui auront désormais la teneur suivante:

«[...] (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation. [...]

[...] (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

[...] (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ sept cents Euros (EUR 700.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En FOI DE QUOI, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: F. DIAZ TORO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 août 2014. Relation: ECH/2014/1497. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128861/135.

(140145600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Play Topco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.902.

In the year two thousand and fourteen, the sixth day of August before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Play Topco S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188902 (the Company). The Company has been incorporated on 17 July 2014 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, and which publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Meeting is chaired by Felipe Diaz Toro, lawyer, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Pierre Zaccuri, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Linda Belaid, private employee, residing professionally in Luxembourg, as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, each Shareholder waives the convening notice, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two thousand euros (EUR 2,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) registered shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to thirty-three thousand euros (EUR 33,000.-), by the issuance of two thousand (2,000) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the same rights as the existing shares;

3. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above share capital increase;

4. Amendment to the register of shareholders the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and any employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting unanimously resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand euros (EUR 2,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) registered shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each to thirty-three thousand euros (EUR 33,000.-), by the issuance of two thousand (2,000) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and having the same rights as the existing shares.

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

1. Tollerton Investments Limited, a company incorporated and organized under the laws of Cyprus having its registered office at 2 Arch. Malarion III 8 Nikolaou, 9921 Street, Kyprianou, Business Center, 3rd floor, Office 302, 3060 Limassol, Cyprus (Tollerton), declares to subscribe for one thousand and six (1,006) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of six hundred twenty-nine thousand two hundred fifty-three (629,253) shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, it holds in the share capital of Play Holdings 1 S.à r.l. (PH 1), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Commerce and Companies Register under number B 183758 and having a share capital of EUR 12,510 (the Contributed Shares 1).

The contribution value of the Contributed Shares 1 amounts to six hundred eighty-one million one hundred fifty-one thousand six hundred forty-three euros seventy-one euro cents (EUR 681,151,643.71) and shall be allocated as follows:

- One thousand six euros (EUR 1,006.-) to the share capital account of the Company; and
- Six hundred eighty-one million one hundred fifty thousand six hundred thirty-seven euro seventy-one cents (EUR 681,150,637.71) to the share premium account of the Company linked to the shares held by Tollerton.

2. NTP Ltd, a private limited company incorporated in Jersey with registered number 115496 and having its registered office at 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT (NTP), declares to subscribe for nine hundred ninety-four (994) new shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of six hundred twenty-one thousand seven hundred forty-seven (621,747) shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, it holds in the share capital of PH 1 (the Contributed Shares 2, and together with the Contributed Shares 1, the Contributed Shares);

The contribution value of the Contributed Shares 2 amounts to six hundred seventy three million twenty-six thousand five hundred seventy-four euros forty euro cents (EUR 673,026,574.40) and shall be allocated as follows:

- Nine hundred ninety-four euros (EUR 994.-) to the share capital account of the Company; and
- Six hundred seventy-three million twenty-five thousand five hundred eighty euros forty euro cents (EUR 673,025,580.40) to the share premium account of the Company linked to the shares held by NTP.

The contribution value of the Contributed Shares amounts to one billion three hundred fifty-four million one hundred seventy-eight thousand two hundred eighteen euro eleven euro cents (EUR 1,354,178,218.11).

The proof of ownership and value of the Contributed Shares has been produced to the undersigned notary through a report issued by Atwell, réviseur d'entreprises in Luxembourg (the Report), dated 5 August 2014.

The Report states in essence that:

“We can conclude that nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value of the contribution resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and nominal value of the new shares of Play Topco S.A. to be issued in exchange together with the share premium”

The Report, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the registration formalities.

Third resolution

The Meeting unanimously resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at thirty-three thousand euros (EUR 33,000.-), represented by thirty-three thousand (33,000) registered shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, Jan Rottiers, Anna-Kreeta Rantamaa, Serdar Cetin and George Xichourakis, acting under his/her sole signature, with full power of substitution, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S. à r.l. and any employee of Alter Domus Luxembourg S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the above changes in shareholders' register of the Company and to proceed with any related formalities necessary or useful in view of the above resolutions (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le sixième jour d'août, par devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Play Topco S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188902 (la Société). La Société a été constituée le 17 juillet 2014, en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, et dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est présidée par Felipe Diaz Toro, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg (le Président). Le Président désigne Pierre Zaccuri, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Linda Belaid, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, chaque Actionnaire renonce aux formalités de convocation, les Actionnaire se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur avait été communiqué au préalable.

I. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à trente-trois mille

euros (EUR 33.000,-), par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles actions, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et disposant des mêmes droits que les actions existantes;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social ci-dessus;

4. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., et à tout employé de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., pour procéder au nom de la Société à l'inscription des nouvelles actions émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, les Actionnaires renoncent aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et disposant des mêmes droits que les actions existantes.

Les Actionnaires décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription et libération

Sur ces faits:

1. Tollerton Investments Limited, une société constituée et organisée selon les lois de Chypre, dont le siège social se situe au 2 Arch. Malariou III 8 Nikolaou, 9921 Street, Kyprianou, Business Center, 3rd Floor, Office 302, 3060 Limassol, Chypre (Tollerton), déclare souscrire à mille six (1006) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose de six cent vingt-neuf mille deux cent cinquante-trois (629.253) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01) chacune, qu'elle détient dans le capital social de Play Holdings 1 S.à r.l. (PH 1), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183758 et disposant d'un capital social de EUR 12.510 (les Parts Sociales Apportées 1).

La valeur d'apport des Parts Sociales Apportées 1 s'élève à six cent quatre-vingt-un millions cent cinquante-et-un mille six cent quarante-trois euros et soixante-et-onze centimes d'euro (EUR 681.151.643,71) et sera affectée de la manière suivante:

- mille six euros (EUR 1006,-) au compte de capital social de la Société; et
- six cent quatre-vingt-un millions cent cinquante mille six cent trente-sept euros et soixante-et-onze centimes d'euro (EUR 681.150.637,71) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions détenues par Tollerton.

2. NTP Ltd, une société à responsabilité limitée constituée à Jersey dont le numéro d'immatriculation est le 115496 et dont le siège social se situe au 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 5UT (NTP), déclare souscrire à neuf cent quatre-vingt-quatorze (994) nouvelles actions et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose de six cent vingt-et-un mille sept cent quarante-sept (621.747) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (0,01) chacune, qu'elle détient dans le capital social de PH 1 (les Parts Sociales Apportées 2 et avec les Parts Sociales Apportées 1, les Parts Sociales Apportées).

La valeur d'apport des Parts Sociales Apportées 2 s'élève à six cent soixante-treize millions vingt-six mille cinq cent soixante-quatorze euros et quarante centimes d'euro (EUR 673.026.574,40) et sera affectée de la manière suivante:

- neuf cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 994,-) au compte de capital social de la Société; et
- six cent soixante-treize millions vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingts euros et quarante centimes d'euro (EUR 673.025.580,40) au compte de prime d'émission de la Société lié aux actions détenues par NTP.

La valeur d'apport des Parts Sociales Apportées s'élève à un milliard trois cent cinquante-quatre millions cent soixante-dix-huit mille deux cent dix-huit euros et onze centimes (EUR 1.354.178.218,11).

La preuve de la propriété et de la valeur des Parts Sociales Contribuées a été fournie au notaire instrumentant par un rapport émis par Atwell, réviseur d'entreprises à Luxembourg (le Rapport) daté du 5 août 2014.

Il ressort essentiellement du Rapport que:

«La valeur de l'apport résultant de l'application de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus ne serait pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions de Play Topco S.A. à émettre avec la prime d'émission.»

Le Rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé à cet acte pour les formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) représenté par trente-trois mille (33.000) actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, Jan Rottiers, Anna-Kreetta Rantamaa, Serdar Cetin et George Xirouchakis, agissant sous leur seule signature, avec plein pouvoir de substitution, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., et à tout employé de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des changements ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société et de procéder à toutes les formalités nécessaires ou utiles aux résolutions ci-dessus (y compris pour éviter toute ambiguïté le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte est passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, ils ont signé avec le notaire instrumentant, le notaire, le présent acte original.

Signé: F. DIAZ TORO, P. ZACCURI, L. BELAID, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 août 2014. Relation: ECH/2014/1493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128862/218.

(140145338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Prologis UK CCCIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 189.392.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of July.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

ProLogis Developments Holding S.à r.l., a company having its registered office at 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under number B 69.082,

duly represented by Mrs Risa Lopes, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on the 21st day of July, 2014,

which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. - Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There exists between the party noted above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a company with limited liability ("société à responsabilité limitée") which shall be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company will assume the name of "Prologis UK CCCIX S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties, (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II. - Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint coproprietors have to appoint a sole representative towards the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to new shareholders following the passing of a favourable resolution of the shareholders in general meeting representing at least three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. Mortis causa the approval given in a meeting of shareholders of at least three quarters (3/4) of the shares held by the surviving shareholders is required to transfer shares to new shareholders. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or to the surviving spouse.

Art. 11. The shareholder who wants to transfer all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is requested, the names, first names, professions and domiciles of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of preemption for the redemption of the shares which transfer is proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of preemption, a shareholder increases the other shareholders' right.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus of shares is, in the absence of agreement, allocated by drawings. The shareholder who plans to exercise his right of preemption, must inform the other shareholders by registered mail within two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of preemption.

For the exercise of the rights originating from the increase pursuant to the provisions of the preceding paragraphs, shareholders will be entitled to an additional one month delay starting at the expiration of the two months' term granted to the shareholders for making public their intention about the exercise of the right of preemption.

The price payable for acquiring these shares shall be determined by mutual consent between transferor and transferee (s), failing agreement, by a qualified accountant and tax adviser designated by mutual consent between transferor and transferee(s) and in case of disagreement by an independent expert named at the request of the most diligent party by the commercial court which has competence over the registered office of the Company.

The expert will deliver his report about the determination of the price within the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission.

Art. 12. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 13. The creditors, legal successors or heirs may not, for any reason, seal assets or documents of the Company.

Title III. - Administration

Art. 14. The Company is managed by one or several managers, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of its (their) office. He (they) may be dismissed freely at any time.

The Company is only bound in any circumstances by the signature of the sole manager or, if there are several managers, by the individual signature of any manager.

Art. 15. Death or resignation of a manager, for any reason, does not involve the winding-up of the Company.

Art. 16. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorized agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder has as many voting rights as he holds or represents shares. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December the books are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers.
4. The payment is based on the understanding that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. - Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. The shareholders will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these articles.

Statement

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are satisfied.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party ProLogis Developments Holding S.à r.l., prenamed, here represented as stated here above, has subscribed for the seven hundred fifty shares (750).

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Is appointed manager for an undetermined period:

ProLogis Directorship S.à r.l., having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76.630.

The manager has the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by its sole signature.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis Developments Holding S.à r. l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

dûment représentée par Madame Risa Lopes, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 juillet 2014.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et ces statuts:

Titre I^{er} - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il existe entre le souscripteur prénommé et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "Prologis UK CCCIX S.à r.l."

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) comprenant l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital Social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille Livre Sterling (15.000.-GBP) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livre Sterling (20.- GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement, suivant les dispositions des alinéas précédents, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et à défaut, par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) cessionnaire(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la Société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 12. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 13. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. - Administration

Art. 14. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'a qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. La décision de la distribution d'acomptes sur dividendes est prise par le gérant ou le conseil de gérance.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante, ProLogis Developments Holding S.à r.l., prénommée, représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit aux sept cents cinquante (750) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de la somme de quinze mille Livre Sterling (15.000.- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR).

Résolutions de l'Associée Unique

Et aussitôt l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ProLogis Directorship S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76.630.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. LOPES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34945. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128870/282.

(140145669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Arayo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5424 Gostingen, 3A, rue du Relais.
R.C.S. Luxembourg B 155.471.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014121033/11.

(140140090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Elocaremi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9657 Harlange, 9, rue Villers.
R.C.S. Luxembourg B 164.444.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2014122689/11.

(140140326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

PAS (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.520.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Gaëlle Attardo-Kontzler
Mandataire

Référence de publication: 2014121800/12.

(140139356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2014.

Globant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 173.727.

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Globant S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 173 727 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 February 2013, number 258. The articles of incorporation have been amended, for the last time, pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 29 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 1st February 2014, number 296.

The meeting was opened at 6.00. p.m. with Mr Alexandre Gobert, maître en droit, professionally residing in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Mrs Stéphanie Weydert, LLM, professionally residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr Jordan Michel, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of this extraordinary general meeting of shareholders is the following:

1. (a) Change of the nominal value of the existing shares of the Company from ten cents of US dollar (USD 0.10) to one US dollar and twenty cents (USD 1.20) each and thereby effect a reverse stock split of the existing shares, (b) increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty-five million sixty-seven thousand eight hundred forty seven US dollars and eighty cents (USD 35,067,847.80) up to thirty-five million sixtyseven thousand eight hundred sixty US dollars and forty cents (USD 35,067,860.40) by incorporation of an amount of twelve US dollars and sixty cents (USD 12.60) out of available reserves currently recorded in the accounts of the Company in order to enable this change of nominal value, (c) and delegation of powers to the board of directors of the Company to proceed to any formality and take any action in relation to the exchange of the existing shares pro rata to the participation of each shareholder in the share capital of the Company and, in case of fractional shares, to round the participation of the relevant shareholder to the nearest entire number of shares, and in case of fractional shares at 0.5 to round up such share;

2. Acknowledgement and confirmation of the effectiveness of the resolutions adopted by the general meeting of shareholders of the Company held on 18 June 2014 and recorded by a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

V. - That a general meeting of the shareholders of the Company was held on 18 June 2014 and recorded by a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg (the "First Notarial Deed"), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

VI. - That the resolutions 2 to 10 of the First Notarial Deed (the "Resolutions") were adopted conditional upon the decision of the general meeting of shareholders of the Company to change the nominal value of the existing shares of the Company from ten cents of US dollar (USD 0.10) to one US dollar and twenty cents (USD 1.20) each to be recorded by way of a notarial deed, such general meeting to occur not later than the business day prior to the business day on which the Securities and Exchange Commission declares the Company's registration statement on Form F-1 relating to the initial public offering of its common shares in the United States of America effective (the "Condition Precedent").

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders decides to change the nominal value of the existing shares of the Company from ten cents of one US dollar (USD 0.10) to one US dollar and twenty cents (USD 1.20) each and thereby proceed to effect a reverse stock split so that the existing shares of the Company shall be exchanged against new shares of the Company having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) each.

In consequence of the foregoing and considering the number of shares held by each shareholder of the Company, the general meeting of shareholders further decides to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-five million sixty-seven thousand eight hundred forty seven US dollars and eighty cents (USD 35,067,847.80) up to thirty-five million sixtyseven thousand eight hundred sixty US dollars and forty cents (USD 35,067,860.40).

The amount of twelve US dollars and sixty cents (USD 12.60) has been paid out of available reserves currently recorded in the accounts of the Company. The availability of such reserves has been shown to the undersigned notary by means of interim accounts. Said interim accounts will remain attached to this deed to be filed at the same time.

Finally, the general meeting of shareholders decides that all powers are given to the board of directors of the Company to proceed to any formality and take any action in relation to the exchange of the existing shares pro rata to the participation of each shareholder in the share capital of the Company. In this context and in case of fractional shares, the general meeting of shareholders instructs the board of directors of the Company to round the participation of the relevant shareholder to the nearest entire number of shares, and in case of fractional shares at 0.5 to round up such share.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders acknowledges and confirms that the Condition Precedent is now fulfilled, that, effective as of the date of this notarial deed, the Resolutions adopted under Condition Precedent in the First Notarial Deed are now in full force and effect and that the amended and restated articles of association of the Company shall now read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a joint stock company (société anonyme) under the name of "GLOBANT S.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's primary purpose is the creation, holding, development and realization of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company and lend funds or otherwise assist any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of companies as the Company.

3.3. The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid or other securities of any kind in accordance with Luxembourg law.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate, technical, intellectual property or other activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors within the same municipality.

4.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Common shares - Register of common shares - Ownership and transfer of common shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The Company has an issued share capital of thirty-five million sixty-seven thousand eight hundred sixty US dollars and forty cents (USD 35,067,860.40), represented by twenty-nine million two hundred twenty-three thousand two hundred and seventeen (29,223,217) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share.

5.2. The Company's issued share capital may be (i) increased by a resolution of the board of directors (or delegate thereof) in accordance with articles 6.1 and 6.2 of these articles of association or (ii) increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Authorized capital.

6.1 The Company's authorized capital, excluding the issued share capital, is set at nine million seven hundred fifteen thousand three hundred fifty-five US dollars (USD 9,715,355), consisting of eight million ninety-six thousand one hundred and twenty-nine (8,096,129) common shares having a nominal value of one US dollar and twenty cents (USD 1.20) per common share.

6.2 The board of directors is authorized to issue common shares, to grant options to subscribe for common shares and to issue any other instruments convertible into, or giving rights to, common shares within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a preemptive subscription right for the existing shareholders during a period of time starting from the date on which these articles of association will become effective and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Mémorial C of the notarial deed of the extraordinary general meeting of shareholders which recorded the effectiveness of these articles of association. Such common shares may be issued above, at or below market value, above or at nominal value as well as by way of incorporation of available reserves (including premium). The general meeting has waived and suppressed and has authorized the board of directors to waive, suppress or limit any pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent the board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of common shares within the scope of the Company's authorized (un-issued) share capital. This authorization may be renewed, amended or extended once or several times by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the

manner required for an amendment of these articles of association. Upon an issue of shares within the authorized share capital the board shall have the present articles of association amended accordingly.

6.3 The authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

Art. 7. Common shares.

7.1 The Company's share capital is divided into common shares, each of them having the same nominal value. The common shares of the Company are shall remain in registered form only.

7.2 The Company may have one or several shareholders.

7.3 No fractional common shares shall be issued or exist.

7.4 Within the limits and conditions laid down by the Law, the Company may repurchase its own common shares and may hold them in treasury.

7.5 A register of common shares will be kept by the Company and will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered common shares will be established by inscription in the said register or in the event separate registrars have been appointed pursuant to article 7.6, in such separate register(s). Without prejudice to the conditions for transfer by book entries provided for in article 7.8 of these articles of association, a transfer of registered common shares shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorized representatives or by the Company upon notification of the transfer or acceptance of the transfer by the Company. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

7.6 The Company may appoint registrars in different jurisdictions who will each maintain a separate register for the registered common shares entered therein and the holders of common shares may elect to be entered in one of the registers and to be transferred from time to time from one register to another register. The board of directors may however impose transfer restrictions for common shares that are registered, listed, quoted, dealt in or have been placed in certain jurisdictions in compliance with the requirements applicable therein. A transfer to the register kept at the Company's registered office may always be requested.

7.7 Subject to the provisions of article 7.8 and article 7.10, the Company may consider the person in whose name the registered common shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such registered common shares. In the event that a holder of registered common shares does not provide an address in writing to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder in writing. The holder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of written notification to the Company.

7.8 The common shares may be held by a holder (the "Holder") through a securities settlement system or a Depository (as this term is defined below). The Holder of common shares held in such fungible securities accounts has the same rights and obligations as if such Holder held the common shares directly. The common shares held through a securities settlement system or a Depository shall be recorded in an account opened in the name of the Holder and may be transferred from one account to another in accordance with customary procedures for the transfer of securities in book-entry form. However, the Company will make dividend payments, if any, and any other payments in cash, common shares or other securities, if any, only to the securities settlement system or Depository recorded in the register of shareholders or in accordance with the instructions of such securities settlement system or Depository. Such payment will grant full discharge of the Company's obligations in this respect.

7.9 In connection with a general meeting, the board of directors may decide that no entry shall be made in the register of shareholders and no notice of a transfer shall be recognized by the Company and the registrar(s) during the period starting on the Record Date (as hereinafter defined) and ending on the closing of such general meeting.

7.10 All communications and notices to be given to a registered shareholder shall be deemed validly made if made to the latest address communicated by the shareholder to the Company in accordance with article 7.7 or, if no address has been communicated by the shareholder, the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company in the register from time to time according to article 7.8.

7.11 Where common shares are recorded in the register of shareholders in the name of or on behalf of a securities settlement system or the operator of such system and recorded as book-entry interests in the accounts of a professional depository or any sub-depository (any depository and any sub-depository being referred to hereinafter as a "Depository"), the Company - subject to having received from the Depository a certificate in proper form - will permit the Depository of such book-entry interests to exercise the rights attaching to the common shares corresponding to the book-entry interests of the relevant Holder, including receiving notices of general meetings, admission to and voting at general meetings, and shall consider the Depository to be the holder of the common shares corresponding to the book-entry interests for purposes of this article 7 of the present articles of association. The board of directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply.

Art. 8. Ownership of common shares.

8.1 The Company will recognize only one holder per common share. If a common share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such common share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a common share held by several owners until one (1) owner has been designated.

8.2 The common shares are freely transferable. All rights and obligations attached to any common share are passed to any transferee thereof.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to authorize, order, carry out or ratify acts relating to the Company.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, to be held at such place and on such date as specified in the convening notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors by one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's issued share capital. In such case, a general meeting of shareholders must be convened and shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request. Shareholder(s) holding at least ten percent (10%) of the Company's issued share capital may request the addition of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be received at the Company's registered office by registered mail at least five (5) business days before the date of such meeting.

10.3 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Friday of April of each year at 11:00AM (local time). If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following local business day.

10.4 Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meeting.

10.5 General meetings of shareholders shall be convened in accordance with the provisions of the Law and if the common shares of the Company are listed on a foreign stock exchange, in accordance with the requirements of such foreign stock exchange applicable to the Company.

10.6 If the common shares of the Company are not listed on any foreign stock exchange, all shareholders recorded in the register of shareholders on the date of the general meeting of the shareholders are entitled to be admitted to the general meeting of shareholders.

10.7 If the common shares of the Company are listed on a foreign stock exchange, all shareholders recorded in any register of shareholders of the Company are entitled to be admitted to the general meeting of shareholders; provided, however, that the board of directors may determine a date and time preceding the general meeting of shareholders as the record date for admission to the general meeting of shareholders (the "Record Date"), which may not be less than five (5) days before the date of such meeting.

10.8 Any shareholder, Holder or Depositary, as the case may be, who wishes to attend the general meeting must inform the Company thereof no later than three (3) business days prior to the date of such general meeting, in a manner to be determined by the board of directors in the convening notice. In case of common shares held through the operator of a securities settlement system or with a Depositary designated by such Depositary, a holder of common shares wishing to attend a general meeting of shareholders should receive from such operator or Depositary a certificate certifying the number of common shares recorded in the relevant account on the Record Date and that such common shares are blocked until the closing of the general meeting to which it relates. The certificate should be submitted to the Company no later than three (3) business days prior to the date of such general meeting. If the shareholder votes by means of a proxy, the proxy shall be deposited at the registered office of the Company or with any agent of the Company, duly authorized to receive such proxies, at the same time. The board of directors may set a shorter period for the submission of the certificate or the proxy.

10.9 If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who do not need to be shareholders. The board of the meeting shall ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening the meeting, quorum, if any, and majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept for any general meeting of shareholders.

11.3 Each common share entitles the holder thereof to one vote, subject to the provisions of the Law. Unless otherwise required by applicable law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened are adopted by a simple majority of the votes validly cast, regardless of the proportion of the issued share capital of the Company present or represented at such meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing by a signed document transmitted by mail or facsimile or by any other means of communication authorized by the board of directors. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Shareholders who participate in a general meeting of shareholders by conference call, video-conference or by any other means of communication authorized by the board of directors, which allows such shareholder's identification and which allows that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, are deemed to be present for the computation of quorum and majority, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail or facsimile or by any other means of communication authorized by the board of directors and delivered to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by ticking the appropriate boxes. The Company will only take into account voting forms received no later than three (3) business days prior to the date of the general meeting of shareholders to which they relate. The board of directors may set a shorter period for the submission of the voting forms.

11.7 The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Subject to the provisions of the Law and of these articles of association, any amendment of the articles of association requires a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast at a general meeting at which at least half (1/2) of the issued share capital is represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with the Law, which may validly deliberate regardless of the proportion of the issued share capital of the Company represented at such meeting and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast. Abstention and nil votes will not be taken into account for the calculation of the majority.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. The board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, for a period of four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled. For the avoidance of doubt, once a meeting has been adjourned pursuant to the second sentence of this article 13, the board of directors shall not be required to adjourn such meeting a second time.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders. The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman or the cochairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 15. Board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, whose members may but do not need to be shareholders of the Company. The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the actions reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.2 In accordance with article 60 of the Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person(s) appointed by the board of directors, who may but are not required to be shareholders or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.3 The board of directors may also grant special powers by notarized proxy or private instrument to any person(s) acting alone or jointly with others as agent of the Company.

15.4 The board of directors is composed of a minimum of seven (7) directors and a maximum of fifteen (15) directors. The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose

a co-chairman and it may choose a secretary, who does not need to be a shareholder or a member of the board of directors.

Art. 16. Election and removal of directors and term of the office.

16.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, and shall be appointed for a period up to four (4) years; provided however that directors shall be elected on a staggered basis, with one third (1/3) of the directors being elected each year and; provided, further that such term may be exceeded by a period up to the annual general meeting held following the fourth anniversary of the appointment. Each elected director shall hold office until his or her successor is elected. If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one director and may not be a director at the same time.

16.2 Any director may be removed at any time without cause or prior notice by the general meeting of shareholders.

16.3 Directors shall be eligible for re-election indefinitely.

16.4 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled on a temporary basis by a person designated by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment.

Art. 17. Convening meetings of the board of directors.

17.1 The board of directors shall meet following notice validly given by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least five (5) days in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent to waive such requirement of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of directors.

18.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meetings of the board of directors. In the absence of the chairman, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

18.2 The board of directors can act and deliberate validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

18.3 Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. In case of a tie, the chairman of the board of directors shall have a casting (deciding) vote. In the absence of the chairman of the board of directors, the director who has been appointed as chairman pro tempore of the meeting shall not have a casting (deciding) vote.

18.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication. Any director may represent one or several other directors.

18.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allows such director's identification and which allows that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile or a similar means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all signatures or the entirety of the signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions and the date of the resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman which was present at a meeting, shall draw up minutes of the meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman or by the secretary, as the case may be, or by any two directors.

Art. 19. Committees of the board of directors. The board of directors may establish one or more committees, including without limitation, an audit committee, a nominating and corporate governance committee and a compensation committee, and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members who may be but do not need to be members of the board of directors (subject always, if the common shares of the Company are listed on

a foreign stock exchange, to the requirements of such foreign stock exchange applicable to the Company and/or of such regulatory authority competent in relation to such listing), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by (i) the sole signature of the chairman of the board of directors, (ii) joint signatures of any two directors or (iii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors, within the limits of such authorization.

With respect to matters that constitute daily management of the Company, the Company will be bound towards third parties by the sole signature of (i) the administrateur délégué or délégué à la gestion journalière (“Chief Executive Officer” or “CEO”), (ii) the directeur financier (“Chief Financial Officer” or “CFO”) or (iii) any other person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with article 15 hereof, acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation, if any has(ve) been appointed.

Art. 21. Indemnification.

21.1 The members of the board of directors are not held personally liable for the indebtedness or other obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties. Subject to the exceptions and limitations listed in article 21.2 and mandatory provisions of law, every person who is, or has been, a member of the board of directors or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such a director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words “claim”, “action”, “suit” or “proceeding” shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words “liability” and “expenses” shall include without limitation attorneys’ fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

21.2 No indemnification shall be provided to any director or officer (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of willful misconduct, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of directors.

21.3 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect or limit any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law. The Company shall specifically be entitled to provide contractual indemnification to and may purchase and maintain insurance for any corporate personnel, including directors and officers of the Company, as the Company may decide upon from time to time.

21.4 Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 21 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 22. Conflicts of interest.

22.1 Any director who has, directly or indirectly, a conflicting interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company’s interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. A special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the Company, at the next general meeting, before any resolution is put in vote.

22.2 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

E. Auditors

Art. 23. Auditor(s).

23.1 The Company’s annual accounts shall be audited by one or more approved independent auditors (réviseurs d’entreprises agréés), appointed by the general meeting of shareholders at the board of directors’ recommendation (acting on the recommendation of the audit committee, if any). The general meeting of shareholders shall determine the number

of auditor(s) and the term of their office which shall not exceed one (1) year and may be renewed for successive one (1) year periods.

23.2 An auditor may be dismissed at any time with cause (or with his approval) by the general meeting of shareholders. An auditor may be reappointed.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first (1) January of each year and shall terminate on the thirty-first (31st) December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors shall draw up or shall cause to be drawn up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the Law.

25.2 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation ceases to be mandatory as soon as and as long as the aggregate amount of the Company's legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. Sums contributed to the Company by shareholders may also be allocated to the legal reserve. In the case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.3 The annual general meeting of shareholders determines upon proposal of the board of directors how the remainder of the annual net profits will be allocated.

25.4 Dividends which have not been claimed within five (5) years after the date on which they became due and payable revert back to the Company.

Art. 26. Interim dividends - Share premium and additional premiums.

26.1 The board of directors may declare and pay interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

26.2 Any share premium, additional premiums or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders (including by interim dividends) subject to the provisions of the Law.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidator's/liquidators' powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidator or liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

27.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of all liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of common shares of the Company held by them.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Globant S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 173 727 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 2 février 2013, numéro 258. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-

Duché de Luxembourg, en date du 29 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} février 2014, numéro 296.

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Stéphanie Weydert, LLM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Jordan Michel, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. (a) Changement de la valeur nominale des actions existantes de la Société de dix cents d'US dollar (USD 0,10) à un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune et en conséquence regroupement des actions existantes, (b) augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq millions soixante-sept mille huit cent quarante-sept US dollars et quatre-vingt cents (USD 35.067.847,80) à un montant de trente-cinq millions soixante-sept mille huit cent soixante US dollars et quarante cents (USD 35.067.860,40) par incorporation d'un montant de douze US dollars et soixante cents (USD 12,60) provenant de réserves disponibles actuellement inscrites dans les comptes de la Société, en vue de permettre ce changement de la valeur nominale (c) et délégation de pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de procéder à toutes formalités et de prendre toutes mesures en relation avec l'échange des actions existantes au prorata de la participation de chaque actionnaire dans le capital de la Société et, en cas de rompu dans les actions, d'arrondir la participation de l'actionnaire concerné au nombre d'actions entières le plus proche, et, en cas de rompu dans d'une action à 0,5, d'arrondir vers le haut cette action;

2. Prise de connaissance et confirmation de la prise d'effet des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 18 juin 2014 et actée par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

V. - Qu'une assemblée générale des actionnaires de la Société a été tenue en date du 18 juin 2014 et actée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Premier Acte Notarié»).

VI. - Que les résolutions 2 à 10 du Premier Acte Notarié (les «Résolutions») ont été adoptées, et doivent avoir plein effet, à la date de la décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, devant être actée par acte notarié, de changer la valeur nominale des actions existantes de la Société de dix cents d'US dollar (USD 0,10) à un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune, cette assemblée générale devant intervenir pas plus tard que le jour ouvrable précédant le jour ouvrable au cours duquel la Securities and Exchange Commission déclare effectif le document d'offre de la Société (registration statement) sur forme F-1 relatif à l'offre public initiale de ses actions ordinaires aux Etats-Unis d'Amérique (la «Condition Suspensive»).

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la valeur nominale actions existantes de la Société de dix cents d'US dollar (USD 0,10) à un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune et en conséquence procède à un regroupement d'actions de sorte que les actions existantes de la Société doivent être échangées contre de nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

En conséquence de ce qui précède et compte tenu du nombre d'actions détenu par chacun des actionnaires de la Société, l'assemblée générale des actionnaires décide également d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-cinq millions soixante-sept mille huit cent quarante-sept US dollars et quatre-vingt cents (USD 35.067.847,80) à un montant de trente-cinq millions soixante-sept mille huit cent soixante US dollars et quarante cents (USD 35.067.860,40).

Le montant de douze US dollars et soixante cents (USD 12,60) a été payé à partir de réserves disponibles actuellement inscrites dans les comptes de la Société. La disponibilité de telles réserves a été démontrée au notaire soussigné au moyen de comptes intermédiaires. Ces comptes intermédiaires resteront attachés au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'assemblée générale des actionnaires décide enfin de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de procéder à toutes formalités et de prendre toutes mesures en relation avec l'échange des actions existantes au prorata de la participation de chaque actionnaire dans le capital de la Société. Dans ce contexte, et en cas de rompu dans les actions, l'assemblée générale des actionnaires donne instruction au conseil d'administration de la Société d'arrondir la participation de l'actionnaire concerné au nombre d'actions entières le plus proche et, en cas de rompu dans d'une action à 0,5, d'arrondir vers le haut cette action.

Seconde résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale des actionnaires prend connaissance et confirme que la Condition Suspensive est maintenant réalisée, qu'avec effet à la date du présent acte notarié, les Résolutions adoptées sous Condition Suspensive par le Premier Acte Notarié ont maintenant plein effet et que les statuts modifiés et refondus de la Société ont désormais la teneur suivante:

«A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination «GLOBANT S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet principal la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille, constitué de participations et de droits de toute nature et de toute autre forme d'investissement dans des entités dans le Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient préexistantes ou qui seront constituées, notamment par voie de souscription, d'acquisition par achat, de cession ou d'échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres de participation, des titres de créance, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société peut également accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle elle détient une participation ou droit direct ou indirect de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi sous quelque forme que ce soit, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société et prêter des fonds ou assister autrement toute entité dans laquelle elle détient une participation ou droit direct ou indirect de toute nature ou dans laquelle la Société a investi sous quelque forme que ce soit, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3 La Société peut emprunter sous toute forme et émettre toute sorte d'obligations ainsi que, de manière générale émettre toute sorte de titres de créance, de titres de participation et/ou de titres hybrides ou autres conformément au droit luxembourgeois.

3.4 La Société pourra exercer toute activité commerciale, industrielle, financière, immobilière, technique, de propriété intellectuelle ou d'autres activités qu'elle estimera utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.2 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social émis de trente-cinq millions soixante-sept mille huit cent soixante US dollars et quarante cents (USD 35.067.860,40), représenté par vingt-neuf millions deux cent vingt-trois mille deux cent dix-sept (29.223.217) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) chacune.

5.2 Le capital social émis de la Société peut être (i) augmenté par une décision du conseil d'administration (ou d'un délégué de celui-ci) conformément aux articles 6.1 et 6.2 des présents statuts ou (ii) augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à neuf millions sept cent soixante-quinze mille trois cent cinquante-cinq US dollars (USD 9.715.355), divisé en huit millions quatre-vingt-seize mille cent vingt-neuf (8.096.129) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un US dollar et vingt cents (USD 1,20) par action ordinaire.

6.2 Le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à accorder des options de souscription d'actions ordinaires et à émettre tous autres instruments convertibles en, ou donnant des droits à des, actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé (non-émis) au profit de personnes et dans les conditions qu'il jugera opportunes, et plus précisément de procéder à une telle émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles ne soit réservé aux actionnaires existants pour une période commençant à compter de la date à laquelle les présents statuts entreront en vigueur et se terminant lors du cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial C de l'acte notarié de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires actant l'effectivité de ces statuts. Ces actions ordinaires peuvent être émises à une valeur excédant ou en-deçà de la valeur du marché, au-dessus de ou à la valeur nominale ainsi que par incorporation de réserves disponibles (y compris la prime d'émission). L'assemblée générale a renoncé et supprimé et a autorisé le conseil d'administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits préférentiels de souscription d'actionnaires dans la mesure où ce dernier jugera cette renonciation, suppression ou limitation opportune pour toute émission ou émissions d'actions ordinaires dans la limite du capital social autorisé (non-émis) de la Société. Cette autorisation pourra être renouvelée, modifiée ou prolongée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts. Après une émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé (non-émis), le conseil d'administration veillera à ce que les présents statuts soient modifiés en conséquence.

6.3 Le capital autorisé (non-émis) de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ordinaires ayant chacune la même valeur nominale. Les actions ordinaires de la Société sont et devront être uniquement sous forme nominative.

7.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

7.3 Aucune fraction d'actions ordinaires ne peut exister ou être émise.

7.4 Dans les limites et dans les conditions définies par la Loi, la Société peut racheter ses propres actions et les conserver.

7.5 Un registre des actions ordinaires sera tenu par la Société et mis à disposition aux fins de vérification par tout actionnaire. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription sur ledit registre ou dans le cas où des teneurs de registres séparés ont été nommés conformément à l'article 7.6, dans ce(s) registre(s) séparé(s). Sans préjudice des conditions de transfert par inscriptions prévues à l'article 7.8 de ces statuts, un transfert d'actions nominatives devra être effectué au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés ou par la Société suite à la notification de la cession ou de l'acceptation de la cession par la Société. La Société peut accepter et inscrire un transfert dans le registre approprié sur la base d'une correspondance ou de tout autre document actant un accord entre le cédant et le cessionnaire.

7.6 La Société peut nommer des teneurs de registre dans différentes juridictions qui tiendront chacun un registre séparé pour les actions nominatives y inscrites et les détenteurs d'actions ordinaires pourront choisir d'être inscrits dans l'un des registres et d'être transférés au fil du temps d'un registre à un autre registre. Le conseil d'administration peut toutefois imposer des restrictions au transfert pour les actions ordinaires inscrites, cotées, traitées ou placées dans certaines juridictions conformément aux exigences applicables dans ces juridictions. Un transfert vers le registre tenu au siège social de la Société peut toujours être demandé.

7.7 Sous réserve des dispositions de l'article 7.8 et l'article 7.10, la Société peut considérer la personne au nom de laquelle les actions nominatives sont inscrites dans le registre des actionnaires comme étant le propriétaire unique desdites actions nominatives. Dans le cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le registre des actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou à tout autre adresse que la Société pourra inscrire au fil du temps jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni par écrit une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

7.8 Les actions ordinaires peuvent être tenues par un porteur (le «Porteur») à travers un système de compensation ou d'un Dépositaire (tel que ce terme est défini ci-dessous). Le Porteur d'actions ordinaires détenues dans ces comptes de titres fongibles a les mêmes droits et obligations que si ce Porteur détenait directement les actions ordinaires. Les actions ordinaires détenues au travers d'un système de compensation ou d'un Dépositaire doivent être consignées dans un compte ouvert au nom du Porteur et peuvent être transférées d'un compte à un autre, conformément aux procédures habituelles pour le transfert de titres sous forme d'inscription en compte. Toutefois, la Société versera les dividendes, s'il y en a, ainsi que tout autre paiement en espèces, actions ou autres titres, s'il y en a, uniquement au profit du système de compensation ou du Dépositaire inscrits dans le registre des actionnaires ou conformément aux instructions de ce système de compensation ou Dépositaire. Ce paiement déchargera complètement la Société de ses obligations à cet égard.

7.9 Dans le cadre d'une assemblée générale, le conseil d'administration peut décider qu'aucune entrée ne soit faite dans le registre des actionnaires et aucun avis de transfert ne soit reconnu par la Société et le(s) teneur(s) de registre durant la période commençant à la Date d'Inscription (telle que définie ci-après) et se terminant à la clôture de cette assemblée générale.

7.10 Toutes les communications et avis à donner à un actionnaire inscrit sont réputés valablement faits s'ils sont faits à la dernière adresse communiquée par l'actionnaire à la Société conformément à l'article 7.7 ou, si aucune adresse n'a été communiquée par l'actionnaire, le siège social de la Société ou à une autre adresse qui pourra être inscrite par la Société dans le registre au fil du temps conformément à l'article 7.8.

7.11 Lorsque les actions ordinaires sont enregistrées dans le registre des actionnaires au nom et pour le compte d'un système de compensation ou de l'opérateur d'un tel système et enregistré comme entrée dans les comptes d'un dépositaire professionnel ou d'un sous-dépositaire (tout dépositaire et sous-dépositaire désigné ci-après comme un «Dépositaire»), la Société - sous réserve d'avoir reçu du Dépositaire un certificat en bonne et due forme - permettra au Dépositaire de telles entrées en compte d'exercer les droits attachés aux actions ordinaires correspondant aux entrées en compte du Porteur concerné, y compris de recevoir les convocations aux assemblées générales, l'admission et le vote aux assemblées générales et doit considérer le Dépositaire comme étant le Porteur des actions ordinaires correspondant aux entrées compte aux fins du présent article 7 des présents statuts. Le conseil d'administration peut déterminer les conditions de forme auxquelles devront répondre ces certificats.

Art. 8. Propriété des actions.

8.1 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action ordinaire. Si une action ordinaire est détenue par plusieurs personnes, elles devront désigner une personne qui sera considérée comme seule propriétaire de cette action ordinaire vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une action ordinaire détenue par plusieurs personnes, jusqu'à ce qu'un (1) propriétaire ait été désigné.

8.2 Les actions ordinaires sont librement cessibles. Tous les droits et obligations attachés à une action ordinaire seront transférés à tout cessionnaire.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour autoriser, ordonner, réaliser ou ratifier des actes relatifs à la Société.

Art. 10. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration, au lieu et date fixés dans la convocation à une telle assemblée.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration sur demande écrite, comportant l'ordre du jour, d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée et tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande. L'(es) actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être reçue au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

10.3 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue au Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation à cette assemblée, le troisième vendredi du mois d'avril de chaque année à 11h (heure locale). Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue le jour ouvrable suivant.

10.4 D'autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir au lieu et à l'heure indiquée dans les convocations correspondantes à l'assemblée générale.

10.5 Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées conformément aux dispositions de la Loi et si les actions ordinaires de la Société sont cotées sur une bourse étrangère, conformément aux exigences de cette bourse étrangère applicables à la Société.

10.6 Si les actions de la Société ne sont pas cotées sur une bourse étrangère, tous les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires à la date de l'assemblée générale des actionnaires ont le droit d'être admis à l'assemblée générale des actionnaires.

10.7 Si les actions ordinaires de la Société sont cotées sur une bourse étrangère, tous les actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires de la Société ont le droit d'être admis à l'assemblée générale des actionnaires; à condition, toutefois, que le conseil d'administration peut déterminer une date et une heure avant l'assemblée générale des actionnaires comme date de référence pour l'admission à l'assemblée générale des actionnaires (la «Date d'Inscription»), qui ne peut être inférieure à cinq (5) jours avant la date de cette assemblée.

10.8 Tout actionnaire, Porteur ou Dépositaire, selon le cas, qui souhaite assister à l'assemblée générale doit en informer la Société au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la date de cette assemblée générale, d'une manière devant être déterminée par le conseil d'administration dans l'avis de convocation. Dans le cas d'actions détenues par l'opérateur d'un système de compensation ou par un Dépositaire désigné par un tel Dépositaire, un Porteur d'actions ordinaires qui souhaite assister à une assemblée générale des actionnaires doit recevoir de ces opérateurs ou Dépositaires un certificat attestant le nombre d'actions ordinaires inscrites dans le compte correspondant à la Date d'Inscription et que ces actions

ordinaires sont bloquées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale dont il s'agit. Le certificat devra être présenté à la Société au plus tard trois (3) jours ouvrables avant la date de cette assemblée générale. Si l'actionnaire vote au moyen d'une procuration, la procuration doit être déposée au siège social de la Société ou chez tout autre agent de la Société, dûment autorisé à recevoir ces procurations, dans le même temps. Le conseil d'administration peut fixer un délai plus court pour la présentation du certificat ou de la procuration.

10.9 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun devant être nommé par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'ils soient nécessairement des actionnaires. Le bureau doit s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, au quorum, s'il en existe, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

11.3 Chaque action ordinaire donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires, sous réserve des dispositions de la Loi. Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social émis de la Société présente ou représentée à l'assemblée générale. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

11.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire par écrit au moyen d'un document signé, transmis par courrier, par télécopie, ou par tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration. Une personne peut représenter plusieurs voire même tous les actionnaires.

11.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration, permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et de la majorité, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de tenue de l'assemblée.

11.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, télécopie ou tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration et délivré au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée. La Société ne prendra en compte que des bulletins de vote reçus au plus tard trois (3) jours avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent. Le conseil d'administration peut fixer une durée plus courte pour la présentation des bulletins de vote.

11.7 Le conseil d'administration peut définir des conditions supplémentaires qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent participer à une assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts, toute modification des statuts nécessite une majorité d'au moins deux-tiers (2/3) des voix valablement exprimées lors d'une assemblée générale à laquelle au moins la moitié (1/2) du capital social émis de la Société est représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi, qui pourra alors délibérer quel que soit le capital social émis de la Société représentée à l'assemblée et lors de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité d'au moins deux-tiers (2/3) des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Art. 13. Prorogation des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration peut proroger toute assemblée générale d'actionnaires déjà commencée, y compris toute assemblée générale en vue de statuer sur une modification des statuts, pour une période de quatre (4) semaines. Le conseil d'administration doit proroger toute assemblée générale des actionnaires déjà commencée à la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Lors d'une telle prorogation d'une assemblée générale déjà commencée, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée. Pour éviter toute confusion, une fois qu'une assemblée a été prorogée conformément à la deuxième phrase de cet article 13, le conseil d'administration ne sera pas tenu de proroger une telle assemblée une deuxième fois.

Art. 14. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires. Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande. Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux devant être produit(e)

dans le cadre de procédures judiciaires ou devant être communiqué(e) à tout tiers devra être signé(e) par le président ou le co-président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 15. Conseil d'administration.

15.1 La Société est gérée par un conseil d'administration dont les membres peuvent mais ne doivent pas être des actionnaires de la Société. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

15.2 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec cette gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi, être déléguée à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute(s) autre(s) personne(s) nommée(s) par le conseil d'administration, qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaire, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, révocation et pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

15.3 Le conseil d'administration peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé, à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres en qualité de mandataires de la Société.

15.4 Le conseil d'administration est composé au minimum de sept (7) administrateurs et au maximum quinze (15) administrateurs. Le conseil d'administration doit choisir parmi ces membres un président du conseil d'administration. Il peut aussi choisir un co-président et il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire ou un membre du conseil d'administration.

Art. 16. Nomination, révocation et durée des mandats des administrateurs.

16.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat allant jusqu'à quatre (4) ans; étant entendu toutefois que les administrateurs doivent être élus sur une base échelonnée, avec un tiers (1/3) des administrateurs étant élus chaque année et; étant encore entendu que cette période peut être dépassée d'une période allant jusqu'à l'assemblée générale annuelle se tenant après le quatrième anniversaire de la nomination. Chaque administrateur élu doit rester en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu. Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

16.2 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

16.3 Les administrateurs sont rééligibles indéfiniment.

16.4 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire par les administrateurs restants jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente.

Art. 17. Convocation aux conseils d'administration.

17.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation valablement donnée par le président ou par deux (2) administrateurs au lieu défini dans la convocation décrite dans le paragraphe ci-dessous.

17.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs cinq (5) jours au moins avant la date prévue pour la réunion par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. L'avis de convocation n'est pas nécessaire dans le cas d'une renonciation à cette exigence de chaque administrateur par écrit par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de ce document étant une preuve suffisante. De la même manière, aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration. Aucune convocation préalable n'est également requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration où dans le cas où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil d'administration.

18.1 Le président du conseil d'administration doit présider toute réunion du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire.

18.2 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

18.3 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion du conseil d'administration. En cas d'égalité des voix, le président du conseil d'administration a une voix prépondérante. En cas d'absence du président du conseil d'administration, l'administrateur qui aura été nommé président temporaire de la réunion ne dispose pas de voix prépondérante.

18.4 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen similaire de communication. Tout administrateur peut représenter un ou plusieurs autres administrateurs.

18.5 Un administrateur qui participe à une réunion du conseil d'administration, par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les membres participant à de telles réunions de s'entendre les uns les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions, est considéré être présent et est pris en compte en matière de quorum et de majorité. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité passer des décisions écrites qui auront la même valeur que les décisions prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles décisions écrites sont prises quand datées et signées par les administrateurs sur un document ou sur plusieurs copies, une copie d'une signature envoyée par la poste, par télécopieur ou par un moyen de communication similaire étant une preuve suffisante. Le document unique montrant toutes les signatures ou la totalité des documents signés, le cas échéant, formeront l'instrument qui sera la preuve de l'adoption des résolutions et la date des décisions sera la date de la dernière signature.

18.7 Le secrétaire ou, si aucun secrétaire n'a été nommé, le président qui était présent lors d'une réunion, dresse un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, qui doit être signé par le président ou par le secrétaire, selon le cas, ou par deux administrateurs.

Art. 19. Comité du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut créer un ou plusieurs comités, incluant sans limitation, un comité d'audit, un comité de nomination et de gouvernance d'entreprise et un comité de rémunération, et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs de ces comités sont mis en place, nommer les membres qui peuvent, mais ne doivent pas nécessairement, être des membres du conseil d'administration (toujours sous réserve, si les actions ordinaires de la Société sont inscrites à une bourse étrangère, des exigences de cette bourse étrangère applicables à la Société et / ou de l'autorité de régulation compétente en relation avec cette cotation), déterminer le but, les pouvoirs et autorités ainsi que les procédures et les autres règles qui leur seront applicables.

Art. 20. Relations avec les tiers. La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature du président du conseil d'administration, (ii) la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou (iii) par la signature conjointe ou la signature unique de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

Concernant les matières relevant de la gestion journalière de la Société, la Société est engagée à l'égard des tiers par la seule signature de (i) l'administrateur délégué ou du délégué à la gestion journalière (le «Délégué à la gestion journalière» ou «CEO»), (ii) le directeur financier (le «Directeur Financier» ou «CFO») ou (iii) toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir en relation avec la gestion journalière de la Société aura été délégué par le conseil d'administration, en accord avec l'article 15 ci-dessus, agissant individuellement ou conjointement en accord avec les termes d'une telle délégation, si tant est qu'une telle personne ait été nommée.

Art. 21. Indemnisation.

21.1 Les membres du conseil d'administration ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes ou d'autres obligations de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice de leurs fonctions. Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 21.2 et des dispositions impératives de la loi, toute personne qui est, ou a été, membre du conseil d'administration ou dirigeant de la Société sera indemnisé par la Société, dans toute la mesure permise par la loi, contre toute responsabilité et toutes les dépenses raisonnablement engagées ou payées par lui en rapport avec toute réclamation, action, poursuite ou procédure dans lesquelles il est impliqué en tant que partie ou autre, pour être être ou avoir été administrateur ou dirigeant, et les sommes payées ou engagées par lui dans le règlement de celles-ci. Les mots «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuelles ou menacées et les mots «responsabilité» et «dépenses» comprennent, sans limitation les frais d'avocat, les coûts, les jugements, les montants payés en transaction et autres passifs.

21.2 Aucune indemnisation ne sera due à tout administrateur ou dirigeant (i) contre toute responsabilité envers la Société ou ses actionnaires en raison de fautes intentionnelles, de mauvaise foi, de négligence grave ou téméraire dans l'exercice de sa fonction (ii) à l'égard de toute affaire dans laquelle il aura été finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société ou (iii) dans le cas d'une transaction, à moins que la transaction ait été approuvée par un tribunal compétent, ou par le conseil d'administration.

21.3 Le droit à la présente indemnisation ici prévue est séparable, ne doit pas porter atteinte aux droits dont tout administrateur ou dirigeant peut présentement ou plus tard avoir droit et doit continuer pour une personne qui a cessé d'être administrateur ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette

personne. Aucune disposition des présents statuts ne peut affecter ou limiter les droits à indemnisation dont le personnel, y compris les administrateurs et dirigeants, peuvent avoir droit par contrat ou autrement en vertu de la loi. La Société est expressément habilitée à fournir une indemnisation contractuelle et peut souscrire et maintenir une assurance pour tout le personnel, y compris les administrateurs et dirigeants de la Société, comme elle peut le décider au fil du temps.

21.4 Les dépenses liées à la préparation et la représentation d'une défense contre toute réclamation, action, poursuite ou procédure ayant le caractère décrit dans cet article 21 seront avancées par la Société avant toute décision finale sur réception de l'engagement par ou pour le compte d'un/de dirigeant(s) ou d'(un)administrateur(s), de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation en vertu du présent article.

Art. 22. Conflit d'intérêts.

22.1 Tout administrateur qui a, directement ou indirectement, lors d'une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration, un intérêt qui est en conflit avec celui de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. L'administrateur en question ne peut pas prendre part aux discussions et ne peut pas voter sur la transaction concernée. Un rapport spécial sur les opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société, doit être présenté lors de la prochaine assemblée générale avant que toute résolution soit mise au vote.

22.2 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de la Société sont intéressés, ou sont administrateurs, associés, dirigeants, agents, conseillers ou employés de cette autre société. Tout administrateur ou dirigeant qui est administrateur, dirigeant ou employé ou autre de toute société avec laquelle la Société contractera ou s'engage, ne doit pas, en raison de son appartenance à cette société, être empêché de voter ou d'agir dans les matières à l'égard de tel contrat ou autre affaire.

E. Audit et surveillance de la société

Art. 23. Auditeurs.

23.1 Les comptes annuels de la Société doivent être audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, nommés par l'assemblée générale des actionnaires après recommandation du conseil d'administration (agissant sur recommandation du comité d'audit, s'il existe). L'assemblée générale des actionnaires fixe le nombre de réviseur(s) et la durée de leur mandat qui ne peut excéder un (1) an et peut être renouvelé pour des périodes successives d'un (1) an.

23.2 Le réviseur peut être révoqué à tout moment avec motif (ou avec son approbation) par l'assemblée générale des actionnaires. Un auditeur peut être reconduit.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 24. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de la même année.

Art. 25. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

25.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse ou fait dresser un inventaire des actifs et passifs de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

25.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les sommes apportées à la Société par les actionnaires peuvent également être affectées à la réserve légale. En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

25.3 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel.

25.4 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq (5) ans après la date à laquelle ils sont devenus exigibles et payables reviennent à la Société.

Art. 26. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

26.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

26.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peuvent être librement distribuées aux actionnaires (y compris par acomptes sur-dividendes) sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf dispositions contraires, le liquidateur ou les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

27.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement de l'ensemble des dettes sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions ordinaires qu'ils détiennent dans la Société.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GOBERT, S. WEYDERT, J. MICHEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9927. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014124769/949.

(140142190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Bricy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.082.

—
Extrait de la résolution de l'actionnaire unique à Luxembourg le 04 août 2014

Nomination de l'Administrateur délégué:

- M. M. Vincent TUCCI, né le 26 juillet 1968, à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

L'Administrateur délégué est nommé pour un mandat d'une durée de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 août 2014.

Pour BRICY S.A.

L'administrateur unique

Référence de publication: 2014124578/16.

(140141985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Nano Bubble Technologies (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.336.

—
In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Nano Bubble Technologies (Luxembourg) S.A." having its registered office at 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 15th, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on September 29th, 2011 under the number 2315,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 162.336 (the "Company").

The meeting was declared open and presided by Mr. Christian DOSTERT, employee, with professional address at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, in the chair,

The Chairman appoint as secretary Mrs. Monique GOERES, employee, with professional address at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Virginie PIERRU, employee, with professional address at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

I. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. Decision to proceed with the company's liquidation.
2. Appointment of one liquidator and specification of his powers.
3. Discharge of the directors of the company and of the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

II. That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented sole shareholder and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented sole shareholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

IV. That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the sole shareholder represented declared that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived his right to be formally convened.

V. That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

VI. That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint the Luxembourg company "MERLIS S.à.r.l.", having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (RCS Luxembourg B 162.336) as liquidator.

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Third resolution:

The general meeting grants discharge to the directors and the statutory auditor of the Company and gives full and complete discharge for the performance of their functions to this day.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un Juillet.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «Nano Bubble Technologies (Luxembourg) S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 412F, route d-Esch L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2315 du 29 septembre 2011,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162.336 (la "Société").

L'assemblée a été déclarée ouverte sous la présidence de M. Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La présidente nomme comme secrétaire Mme Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée a choisi comme scrutatrice Mme Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de procéder à la liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II. Que l'actionnaire unique représenté, la mandataire de l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire unique, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire soussigné restera pareillement annexée au présent acte.

IV. Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et l'actionnaire unique représenté a déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable et a renoncé à son droit d'être formellement convoqué.

V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme «MERLIS S.à.r.l.» ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (RCS Luxembourg B162.336) comme liquidateur.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Troisième résolution:

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société et leur donne pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénoms usuel, état et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2014. LAC/2014/36771. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128833/151.

(140145847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.053.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den vierundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à. r.l., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, Rue Jean Monnet, H.G.R. Luxembourg Nummer B134.852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Warburg Invest Luxembourg S.A., mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent, hier vertreten durch Herrn Hermann Knödgen, Administrator, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management I S.à. r.l., welcher gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, Rue Jean Monnet,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, Rue Jean Monnet, H.G.R. Luxembourg Nummer B 138.053, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. April 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1159 vom 13. Mai 2008, und deren Satzung wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 15. Mai 2014, welche noch nicht im Memorial C veröffentlicht ist.

II. - Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.596.006,87 (zwei Millionen fünfhundertsechundneunzigtausend sechs Euro und siebenundachtzig Cent) eingeteilt in 2.362.151,840 (zwei Millionen dreihundertzweiundsechzigtausend einhunderteinundfünfzig Komma achtviernull) Manager-Aktien und 233.855,031 (zweihundertdreißigtausend achthundert-fünfundfünfzig Komma nulldreieins) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

III. - Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV. - Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben: Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betragslichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum 14. August 2018 Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V. - Gemäß Beschluss vom 28. April 2014 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 71.278,94 (einundsiebzigttausend zweihundertachtundsiebzig Euro und vierundneunzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 6.420,941 (sechstausendvierhundertzwanzig Komma neunviereins) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,-EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,-(neunhundertneunundneunzig Euro),
- 64.858,000 (vierundsechzigtausend achthundertachtundfünfzig Komma nullnullnull) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.667.285,81 (zwei Millionen sechshundertsiebenundsechzigtausend zweihundert-fünfundachtzig Euro und einundachtzig Cent) eingeteilt in

- 2.427.009,840 (zwei Millionen vierhundertsevenundzwanzigtausend neun Komma achtviernull) Manager-Aktien und
- 240.275,972 (zweihundertvierzigtausend zweihundertfünfundsiebzig Komma neunsiebenzwei) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 2.667.285,81 (two million six hundred sixty-seven thousand two hundred eighty-five Euro and eighty-one Cent) represented by

- 2.427.009,840 (two million four hundred twenty seven thousand nine point eight-four-zero) Manager Shares and
- 240.275,972 (two hundred forty thousand two hundred seventy five point nine-seven-two) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 3.000,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. KNÖDGEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36355 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 12. August 2014.

Référence de publication: 2014128854/85.

(140145475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.